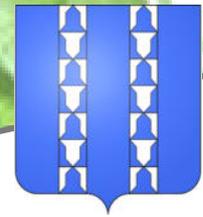


# La feuille de la bastide

MAIRIE de CAZALS  
46250



**BULLETIN MUNICIPAL N° 2  
JANVIER 2021**

Chères Cazalaises, chers Cazalais,

Le gouvernement ne nous permettant pas de nous réunir pour partager la galette et les vœux, je profite de ce nouveau bulletin pour vous souhaiter avec l'ensemble du conseil municipal tous nos vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette nouvelle année 2021.

Après cette année 2020 très particulière, avec ses confinements à répétition, il faut espérer que l'on voie enfin la disparition de cette pandémie très rapidement afin que nos commerçants, nos artisans, ainsi que tout un chacun puissent reprendre une activité normale. En attendant, continuez de vous protéger, vous et vos proches.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de s'installer dans notre village. J'aimerais que l'on se souvienne des Cazalaises et Cazalais qui nous ont malheureusement quittés au cours de l'année 2020 notamment l'une de nos doyennes à l'âge de 104 ans.

Comme vous le savez, j'ai actuellement un problème de santé. En effet, on m'a détecté un lymphome. Je suis suivi à l'Oncopole de Toulouse et je suis une chimiothérapie jusqu'au mois de mars. Je tiens aussi à vous remercier pour tous les messages de sympathie que vous m'avez adressés par l'intermédiaire de mon épouse et de Philippe Rigal.



Pour conclure, je vous souhaite une bonne lecture et une bonne année 2021.

Laurent ALAZARD



Un traîneau, un renne, le Père Noël, tout a contribué à la magie de Noël.

Les décorations ont été réalisées par l'association la Taupe Verte.

Site web de la commune



Dans le bulletin de septembre, nous vous parlions d'un nouveau site web, vitrine de notre commune. C'est aujourd'hui chose faite ! L'adresse du site officiel de la commune reste inchangée : [www.cazals46.fr](http://www.cazals46.fr)

Ce site est le fruit d'un travail important réalisé par la commission communication du Conseil Municipal. Les objectifs étaient de remplacer l'ancien site devenu obsolète, de donner une image dynamique de notre commune, de fournir un maximum de renseignements utiles aux habitants et aux futurs Cazalais et enfin de proposer un site adapté à tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones).

À partir d'un smartphone, il est même possible d'établir une numérotation automatique depuis les numéros affichés sur le site.

Un grand merci au développeur informatique : [www.fuzy-conceptweb.fr](http://www.fuzy-conceptweb.fr)

Nous espérons que ce nouvel outil informatique vous sera utile au quotidien. N'hésitez pas à visiter toutes les pages et à nous faire un retour, via la page « contact ».

## Vie municipale

### Visite du préfet



Jeudi 10 septembre 2020, sous une température estivale, monsieur le Préfet du Lot Michel Prosic était en visite sur le canton. Après une arrivée très remarquée au volant de la « limousine » de la présidente de la Communauté de Communes (Mireille Figeac), il a rencontré notre maire sur le site du camping et du plan d'eau. Entouré de son équipe, le Maire lui a fait visiter nos installations et n'a pas manqué d'évoquer nos projets de curage du plan d'eau et d'aménagement de son pourtour. Après la visite du plan d'eau, le Préfet et les invités se sont rendus à la nouvelle résidence d'accueil située près du terrain de tennis. Cette dernière permet d'accueillir et de loger une quinzaine de personnes notamment les pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle.



### Rue Jean Brouel

La rue Jean Brouel, qui relie la Mairie à la place Hugues Salel, a toujours été une artère très passante de Cazals, ce qui engendre quelques difficultés de circulation et de stationnement.

Le Maire a reçu plusieurs riverains et commerçants de cette rue pour évoquer ces problèmes, rappelant que des emplacements de stationnement ont été créés et qu'une limitation de vitesse à 30 km/h a été mise en place, en vain.

Monsieur le Maire a donc proposé d'organiser une réunion publique avec l'ensemble des riverains et commerçants pour discuter des difficultés rencontrées et y apporter une solution pérenne. Certains élus ont proposé d'assister à cette réunion qui sera organisée dès que les normes de sécurité sanitaire le permettront.

### Sécurisation des entrées du bourg

Dans notre Feuille de la Bastide n°1, nous avons évoqué la question de la sécurisation des entrées du bourg. A notre demande, le Service Territorial Routier (STR) a procédé à une analyse de vitesse sur la période du 29 juillet au 12 août derniers, pour les axes : Cazals-Marminiac, Cazals-Gindou, Cazals-Les Arques.

Il résulte notamment de cette étude que, en moyenne, 2864 véhicules par jour ont traversé Cazals durant cette période, sur ces 3 axes.

Quant aux vitesses pratiquées, leurs moyennes oscillent entre 41 et 43 km/h sur les axes Cazals-Marminiac et Cazals-Gindou, et 60 km/h sur l'axe Cazals-Les Arques.

Indépendamment de la vitesse, l'importance de la fréquentation justifie donc amplement notre engagement d'étudier les mesures nécessaires et indispensables pour l'amélioration de la sécurité liée à la circulation routière dans notre village, comme certains habitants nous l'ont déjà demandé.

Cette question sera donc étudiée prochainement par le Conseil Municipal afin de mettre en œuvre la solution la mieux adaptée avec le concours des organismes compétents en la matière.

*Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site de la commune.*

### Réseau d'adduction d'eau potable

Depuis le 21 octobre 2020, le raccordement est effectif pour le renforcement du réseau entre Gindou et Marminiac ainsi que le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable prévu pour cette tranche de marché.

Les chaussées seront remises en état à la suite des travaux de la Fédération départementale d'Energies du Lot (FDEL), qui doit encore intervenir sur le renforcement du réseau électrique.



## Vie municipale

### Cimetière



Fin septembre ont débuté les travaux de rénovation du mur situé côté gauche à l'entrée du cimetière.

En effet, ce mur bâti en pierres sèches avait fini par céder avec les années et s'était partiellement effondré menaçant de détériorer les tombes situées en contrebas.

Ces travaux de refonte totale ont été réalisés en collaboration avec la Communauté de Communes qui avait mis son maçon à notre disposition.

M. Vincent Florenty (le nouveau chef du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Cazals) en a réalisé l'ouvrage, avec le souci de préserver le style initial tout en assurant sa solidité par une mise en œuvre moderne.

Et pour terminer l'embellissement du cimetière, de nouvelles haies de lauriers ont été plantées. Les anciennes haies dégarnies seront arrachées lorsque les nouvelles seront plus étoffées.

Prochainement un nouvel espace de compostage sera à votre disposition.

Un grand merci à tous les intervenants.

### Le PLU devient le PLUi

La loi ALUR du 24 mars 2014 a prévu le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence relative aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le 26 novembre 2020, la Communauté de Communes Cazals-Salviac a décidé d'ajouter au titre de ses compétences celle des Plans Locaux d'Urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le 8 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé ce transfert qui marque le début de la procédure d'élaboration du PLUi.

Cette décision est une disposition favorable à un développement harmonieux et concerté de notre territoire.

Il est à noter que le PLU actuel reste applicable tant que le PLUi n'est pas en place.

### Eclairage public

En novembre, la société EPEG a procédé à un nouvel examen de notre éclairage public.

L'urgence était de rétablir l'éclairage dans les quartiers plongés dans l'obscurité depuis de nombreux mois. Ce fut chose faite pour le hameau de la Vaysse et la rue Haute. Des travaux sont à venir pour le haut de la place Hugues Salel.

La mairie d'Uzech-les-Oules nous a fait don de lampadaires inutilisés sur sa commune. Ceux-ci ont permis la remise en état de plusieurs de nos éclairages défectueux.

En parallèle, les 128 luminaires (type boule) ont été nettoyés par les employés municipaux aidés par quelques élus.



### Vestiaires du stade de football

Le 28 octobre 2020, le conseil municipal a renouvelé la délibération de décembre 2018, concernant le nouvel aménagement des vestiaires du stade de football.

Ce dossier va passer en commission auprès de la Fédération Française de Football le 26 janvier prochain.

Le montant total du financement (158 833 € HT) se compose comme suit : 80 % de financement extérieur, 20% reste à charge de la commune.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	30%	50647 €
Conseil départemental	20%	31766 €
Conseil régional	30%	11547 €
Fédération Française de Football		20000 €
Fonds de concours (Com-Com Cazals-salviac)		13107 €
Autofinancement	20%	31766 €

## Vie quotidienne

### Des fleurs pour Cazals

S'il est un sujet cher au cœur des Cazalais, c'est bien le fleurissement de leur village. Alors, comme promis lors des élections municipales, une commission chargée de cette tâche vient d'être constituée. Elle est composée d'élus et d'administrés qui se sont déjà mis à l'ouvrage en plantant 500 bulbes de fleurs : narcisses, muscaris, tulipes et crocus tout autour de la place Hugues Salel. Le prochain objectif va consister à embellir les massifs en pierre longeant le plan d'eau côté route de Montcléra.

Si vous souhaitez vous débarrasser de plantes, de bulbes, d'arbustes, nous sommes preneurs !

Vos propositions et votre aide sont également les bienvenues : petit nettoyage, balayage de quelques feuilles, arrachage d'une herbe folle... Autant de gestes effectués en équipe et dans la bonne humeur qui permettront de mettre en valeur notre beau village.

Si vous êtes intéressés par cet effort de fleurissement, n'hésitez pas à venir vous inscrire au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune à la page « contact ».

Vous contribuerez ainsi à faire de notre village un lieu accueillant, dynamique et coquet, où il fait bon vivre, où l'on se sent bien.

Venez nombreux car de Gameau à Berthoumieux, de Maleville au Causse, de Montplaisir à Rouquette, tous nos quartiers méritent cet embellissement !

### Elagage en bordure des voies publiques

Nous vous rappelons que les propriétaires d'arbres doivent assumer la responsabilité de leur élagage. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. En cas de refus, il peut faire procéder à ces travaux **et leur soumettre la facture.**

### Médiathèque numérique du Lot

Cette plateforme numérique proposée par le département et pilotée par la bibliothèque départementale propose une offre culturelle riche et de qualité : cinéma, livres numériques, presse, musique, formation, soutien scolaire...

La plateforme a été actualisée en décembre 2020.

Le service est financé par la Communauté de Communes dans le cadre de son partenariat départemental. Les prêts sont totalement gratuits.

Pour en profiter, il suffit d'en faire la demande auprès de notre médiathèque.

### Fête de Noël à l'école



Pour distraire et égayer les enfants de l'école de Cazals et de Montcléra durant cette période particulière, l'association des parents d'élèves leur a offert une journée festive. Ils ont assisté le 15 décembre 2020 à un spectacle interactif de cirque produit à la salle des fêtes par l'association *Un brin de cirque*.

Le spectacle a été organisé en 3 séances pour ne pas mélanger les groupes, d'abord les élèves des classes élémentaires de Cazals, puis les élèves de la maternelle de Cazals et enfin les élèves de la classe de Montcléra.

C'est également ce même jour que le repas de Noël a été servi à la cantine.

Belle journée qui a ravi les enfants !



### Civisme

Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit. Et, comme le fait de posséder des animaux de compagnie a un impact sur la collectivité, des règles de civisme s'appliquent.

#### ***Les déjections canines***

Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de **68 €** s'il est pris en flagrant délit.

#### ***Marche en laisse***

Afin d'être toujours maître de son animal, d'éviter les accidents, d'éviter les altercations avec les autres chiens et de respecter les personnes phobiques, il convient d'apprendre au plus tôt la marche en laisse à son chien.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de **150 €**.

#### ***Nuisance auditive***

Apprendre à son chien à ne pas aboyer en son absence est un minimum. S'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), les aboiements peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

### Domage sécheresse

**Info dernière minute...** La Préfecture accorde une aide exceptionnelle (ouverte jusqu'au 28 février 2021) pour certains propriétaires occupants de leur logement qui auraient subi des dommages liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles non pris en charge au titre de la catastrophe naturelle relative à l'épisode de sécheresse de 2018.

*Renseignements en mairie ou sur le site.*



Le syndicat mixte « Lot numérique » regroupe le département, les communautés de communes et Territoire d'Énergie Lot. Il œuvre au déploiement de la fibre optique dans notre département. Cazals est intégré aux 293 communes du Réseau d'Initiative Publique (RIP).

Un partenariat avec les départements de l'Aveyron et de la Lozère a permis la signature d'un contrat avantageux avec Orange et sa filiale All'Fibre en décembre 2017 pour une durée de 25 ans.

Fin 2022, tous les habitants du Lot devraient être raccordables à la fibre.

Le déploiement comporte deux phases :

- Phase 1 (achevée) : montée en débit (2017-2019)
- Phase 2 (en cours) : 100% fibre optique (2018-2022).

Une majorité des habitations de Cazals est d'ores et déjà éligible à la fibre.

Pour connaître l'état d'avancement de la fibre chez vous, consultez la carte en ligne :

[www.alliancetreshautdebit.fr](http://www.alliancetreshautdebit.fr)

Vous trouverez quelques informations plus générales à cette adresse :

[www.reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique](http://www.reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique)

Pour toute information complémentaire :

Lot.numérique@lot.fr ou 05 65 53 43 31



La trésorerie, place Hugues Salel, a fermé définitivement ses portes le 31 décembre 2020.

La trésorerie de Gourdon reprend ses activités. Un accueil de proximité va être mis en place (voir article France Services page 6).

## Vie quotidienne



**France Services** est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Il s'agit d'une évolution des MSAP (Maisons de services au public) en France Services, à partir de critères de nombre et de qualité des prestations apportées aux usagers. Un audit-qualité et des visites de terrain se sont déroulés dans chaque MSAP.

En un lieu unique, les usagers vont être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, par des agents polyvalents spécifiquement formés.

**L'antenne MSAP de Cazals est aujourd'hui labélisée France Services** ; elle est située au sein de la médiathèque et est gérée par deux agents. Ces agents ont pour mission d'accueillir et d'informer les usagers, de leur expliquer les démarches administratives adaptées à leur situation, de les aider à constituer leurs dossiers. L'utilisateur pourra bénéficier d'un accès à Internet et d'un accès à une ligne téléphonique, qu'il pourra utiliser avec les animateurs.

Les services disponibles sont entre autres :  
CAF - CARSAT - CPAM - Pôle emploi - UDAF 46 - MSA - Mission locale du Lot - ADIL - ERDF - Banque de France - Préfecture - déclaration d'impôts...

### Informations pratiques :

Les Prades 46250 Cazals 05 65 22 88 58  
msap.cazalssalviac@gmail.com

Horaires d'ouverture :  
lundi et mercredi : 9h30-12h30 et 14h-18h /  
Vendredi : 9h30-12h30

*Un projet de déplacement de l'antenne MSAP vers la place Hugues Salel, dans les locaux de la trésorerie, est envisagé.*

## Changement de commandement au Centre d'Incendie et de Secours



La cérémonie de passation de commandement du Centre d'Incendie et de Secours s'est déroulée le 25 septembre 2020. Le capitaine Régis Penchenat a cédé les rênes du CIS au lieutenant Vincent Florenty.

À cette occasion, trois médailles et trois galons ont été remis à l'adjudant-chef Nathalie Mas, au sapeur de 1ère classe Christian Lavergne et au sergent Justin Partritge.

## Commémoration du 11 novembre 2020



Malgré les restrictions dues à la situation sanitaire, la commémoration du 11 novembre 1918 s'est déroulée au monument aux morts.

Un rassemblement en petit comité a eu lieu. Après la lecture du communiqué officiel, Philippe Rigal et Pierre Aussel, entourés d'un représentant de la gendarmerie et du centre de secours, ont déposé une gerbe et appelé au recueillement.

## Faire mes courses

À l'initiative de l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Cazals et Salviac, une application a été mise en ligne afin de permettre aux commerçants et artisans « essentiels » ou non de mettre en ligne leurs stocks et prestations.

Cette application n'a pas pour but de court-circuiter les applications départementales, régionales ou nationales, mais a juste pour objet de répondre modestement, de façon locale et urgente, à cette filière qui subit de plein fouet une crise sans précédent.

Soyons solidaires de nos commerçants et artisans locaux afin que les conséquences soient les moins abruptes possibles.

Rejoignez-les sur l'application :  
[www.fairemescourses.fr](http://www.fairemescourses.fr)



## Etat civil

Par respect de la vie privée, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ne permet pas l'utilisation des informations d'état civil et nous contraind à ne vous donner que des informations globales.

### 2020

Naissances : **2** garçons.

Mariages : **2**

Décès : **28** (15 hommes et 13 femmes)

## Détente

### La Pescajoune

#### INGRÉDIENTS :

Pâte à crêpes :

- 6 cuillerées à soupe de farine
- 6 cuillerées à soupe de lait
- 3 œufs entiers
- 2 cuillerées à soupe de sucre
- 2 cuillerées à soupe d'huile
- Deux belles pommes
- Une pincée de sel
- Parfumer avec vanille et eau de vie

Préparation : 10 minutes

Cuisson : 15 minutes

#### PRÉPARATION :

Faire la pâte à crêpes avec les ingrédients ci-dessus. La laisser reposer de manière à ce qu'elle soit un peu épaisse. Couper les pommes en lamelles fines. Huiler légèrement la poêle, lorsqu'elle est bien chaude, verser deux louches de pâte contenant les fruits.

La Pescajoune doit avoir 3 à 4 mm d'épaisseur. Laisser dorer d'un côté, puis la retourner. La servir chaude, saupoudrée de sucre semoule. On peut remplacer les pommes par des poires.



**Bon appétit !**

# Guide du tri sélectif

## TOUS LES EMBALLAGES

**Carton**



Boîtes et briques

**Métal**



Canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes

**Plastiques**

Chez nous, ils se recyclent tous !

Pots, boîtes    Flacons, bouteilles et tubes    Sachets, films



Barquettes    Assiettes et gobelets    Barquettes, calles d'emballage

**+ TOUS LES PAPIERS**



Journaux, revues, prospectus, enveloppes, feuilles, etc.  
Non souillés



**+ LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES**



Bouchons, couvercles et capsules    Dosettes café, thé...    Emballages de portions individuelles    Pas de piles

Bougies chauffe-plats    Feuilles aluminium froissées    Opercules

**...ET TOUT LE RESTE :**  
dans le bac marron / gris  
ou (selon le cas) à la déchetterie



### Quelques contacts utiles :

**Déchetterie :** Zone artisanale Cazals-Montcléra - 05 65 21 62 53

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	Fermé	9h00-12h00	Fermé	Fermé	9h00-12h00	Fermé
14h00-18h00	Fermé	Fermé	14h00-18h00	14h00-18h00	Fermé	Fermé

**Crèche :** 05 65 21 63 00 - [bambinadocreche@orange.fr](mailto:bambinadocreche@orange.fr)

**Centre de loisirs :** 05 65 21 63 00 - [bambinadoclsh@orange.fr](mailto:bambinadoclsh@orange.fr)

**Ecole maternelle :** 05 65 21 60 76 - **Ecole primaire:** 05 65 22 85 80

**Espace multimédia - France Services - MSAP :** 05 65 22 88 58

**Médiathèque :** 09 61 20 30 53 - **Office de tourisme :** 05 65 22 88 88

## Mairie de Cazals

Accueil : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
05 65 22 82 84 - [mairiecazals@orange.fr](mailto:mairiecazals@orange.fr) - [www.cazals46.fr](http://www.cazals46.fr)  
**Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le vendredi.**